

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
AGGLOMÉRATION DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 29 DÉCEMBRE 2008

Session spéciale du conseil d'agglomération, sous la présidence du maire tenue le 29 décembre 2008 à 9 h 15, à l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Normand Potvin, maire
Monsieur Simon Simard, conseiller du district 1
Monsieur Bruno Breton, conseiller du district 2
Madame Denise Grenier, conseillère du district 3
Monsieur Patrice Dodier, conseiller du district 4
Monsieur Jack Garneau, conseiller du district 5
Monsieur Claude Lecomte, maire et représentant de Newport

Absence : Madame Chantal Rouleau, conseillère du district 6

Sont également présents, monsieur André Croisetière, directeur général / secrétaire-trésorier et monsieur René Roy, technicien à l'administration et au greffe.

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) Droit de veto du maire en vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, résolution 2008-12-0330-A de la séance du 18 décembre 2008 (voir point 5).**
- 3) Adoption de l'ordre du jour.**
- 4) Période de questions.**
- 5) Adoption du règlement 120-2008-A décrétant et établissant des quotes-parts payables par les municipalités liées à l'agglomération de Cookshire-Eaton pour l'année 2009.**
- 6) Période de questions.**
- 7) Levée de la séance spéciale.**

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2) Droit de veto du maire en vertu de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, résolution 2008-12-0330-A de la séance du 18 décembre 2008 (voir point 5).

3) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2008-12-0336-A

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par le maire et représentant de Newport Claude Lecomte, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Période de questions.

Aucune.

5) Adoption du règlement 120-2008-A décrétant et établissant des quotes-parts payables par les municipalités liées à l'agglomération de Cookshire-Eaton pour l'année 2009.

Résolution 2008-12-0337-A

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par le maire et représentant de Newport Claude Lecomte, il est résolu d'adopter le règlement 120-2008-A décrétant et établissant des quotes-parts payables par les municipalités liées à l'agglomération de Cookshire-Eaton pour l'année 2009.

Cette résolution abroge la résolution 2008-12-0330-A.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Période de questions.

Aucune.

7) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2008-12-0338-A

Proposé par le conseiller Jack Garneau, appuyé par la conseillère Denise Grenier, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 9 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Normand Potvin
Maire

André Croisetière
Directeur général / secrétaire-trésorier